

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/14

Sur le rapport de Pierre MINGAUD

Convention d'objectifs avec l'association Jardilien et attribution d'une subvention

L'association Jardilien domiciliée à Aubagne et disposant d'un jardin situé quartier Saint Pierre intervient :

- En premier lieu, pour favoriser l'insertion de publics en difficulté par le partage d'une activité de jardinage biologique, le développement des échanges de savoirs et de savoir-faire et en permettant à chacun de s'inscrire dans une dynamique individuelle et collective ;
- En second lieu, pour mettre en œuvre des actions visant à renforcer la protection de l'environnement, en particulier sur la thématique de la réduction des déchets à la source.

Le périmètre de l'association se situe principalement sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Les activités de l'association, tant sur le plan de l'insertion de publics en difficulté, qu'au niveau des actions de réduction des déchets à la source, s'inscrivent dans les actions que le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile développe sur le territoire et qu'il entend poursuivre cette année. Ainsi, le Territoire note notamment pour l'année 2016-2017 les points positifs suivants : l'accueil de nombreux groupes, en particulier de personnes handicapées et l'orientation des ressources vers un renfort de l'accueil et de l'accompagnement.

Pour l'année 2017-2018, il s'agit en priorité d'assurer la continuité du programme d'actions engagé avec l'association sur la réduction des déchets à la source, et notamment l'accompagnement des habitants et des scolaires du territoire aux pratiques de compostage des déchets organiques ménagers. L'association est aussi soutenue pour les orientations suivantes : recherche d'un site pérenne et l'étude d'un développement de l'activité vers notamment un service de jardin collectif type jardin « ouvrier ».

Il convient donc de soutenir l'association Jardilien afin de pérenniser ces actions suivant un programme défini dans la convention d'objectifs pour l'année 2017.

Il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 22.000 euros à cette association sous la forme d'une subvention.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Considérant

- Le partenariat en cours avec l'association sur la réduction des déchets à la source.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention d'objectifs.

Article 2 :

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Article 3 :

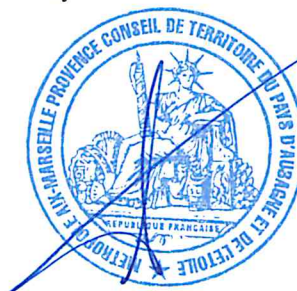
D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention pour l'année 2017 et tous les actes s'y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-14-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-14-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017